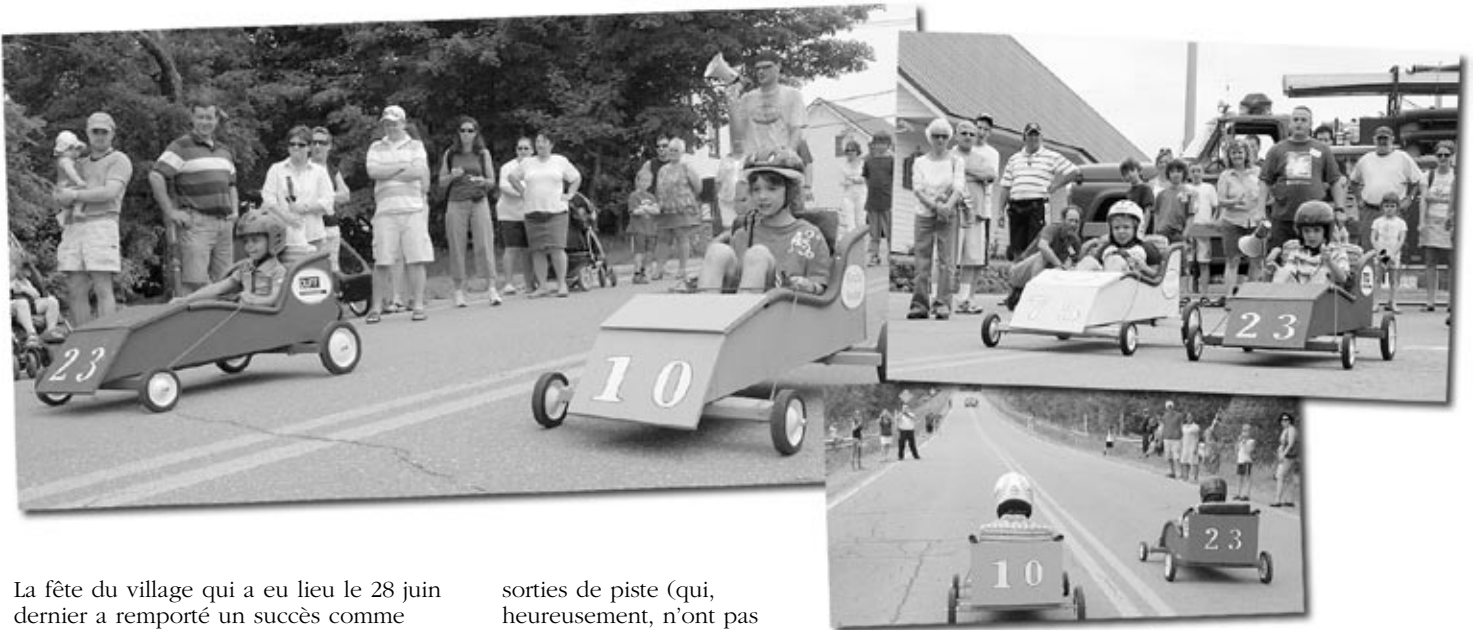


AUSTIN

ÉTÉ 2008

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

Des Villeneuve en herbe



La fête du village qui a eu lieu le 28 juin dernier a remporté un succès comme jamais auparavant! La course de tacots qui a inauguré les activités de la journée a été très appréciée. Cette année, quatre tacots avaient été construits et mis à la disposition de tous ceux et celles qui se sentaient l'âme d'un Villeneuve! Une bonne trentaine de participants, jeunes et moins jeunes, ont mis leurs talents de pilote à l'épreuve. On a signalé quelques brusques embardées, des fausses manœuvres et même deux

sorties de piste (qui, heureusement, n'ont pas fait de blessés!). Merci à nos commanditaires - Marché Austin, Duff International, famille Couture, familles Brûlotte et Viscogliosi - qui ont défrayé les coûts de construction des bolides. Merci aussi à notre constructeur et mécanicien en chef, Bernard Linde, ainsi qu'à notre carrossière-peintre, Chantale Cyr!

Le comité de coordination est heureux que les gens des quatre coins du village répondent à l'invitation en si grand nombre et remercie du fond du cœur tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin au succès de cet événement rassembleur annuel!

Chemin North

Le 22 juillet dernier, lors d'une réunion extraordinaire du conseil, les membres ont dû se résigner à reporter les travaux de mise à niveau du chemin North (du lac Malaga jusqu'au chemin Galvin) au printemps 2009. Étant donné la multitude de chantiers en cours cet été, tous les entrepreneurs étaient pris ailleurs et un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres; sa soumission dépassait de plus de tiers le budget prévu de près d'un million de dollars. Le conseil a alors envisagé de réduire la portée du projet en éliminant certains aspects ou en reportant certaines phases, mais il a finalement décidé de remettre toute l'opération afin de la réaliser dans les règles de l'art. De plus, comme c'est un chantier qui durera entre deux et trois mois, il se serait étendu jusqu'en octobre ou novembre, ce qui est loin d'être une période idéale pour faire des travaux de cette envergure.

Le conseil fera donc un nouvel appel d'offres dès le début de l'année 2009 en espérant attirer un plus grand nombre d'entrepreneurs et le chantier devrait être mis en route vers la fin du printemps.

Les membres du conseil sont bien conscients des inconvénients que cela posera au prochain dégel pour les gens qui empruntent ce chemin quotidiennement, mais dans une perspective de développement durable et de saine gestion financière, ils ont jugé plus sensé de reporter la réfection.

Sommaire

| | |
|----------------------------|---|
| Nouvelles des comités..... | 2 |
| Enviro-info..... | 3 |
| Échos administratifs..... | 4 |
| Calendrier..... | 4 |

Nouvelles des comités

Culturel

Comme il avait été annoncé, le comité culturel publiera cet automne un tout **nouveau dépliant** historique, qui porte sur les cimetières d'Austin. Il sera lancé officiellement lors d'une conférence au cours du samedi culturel, le 27 septembre prochain. Au programme également : concert de musique classique et souper communautaire.

Ce même jour, Mme Françoise Hamel-Beaudoin lancera ses deux derniers livres. Il s'agit de **deux biographies**. David Shaw Ramsay, seigneur de Ramesay, major de cavalerie, candidat du Parti conservateur dans Boat, missionnaire en Écosse et en Angleterre, aumônier de prison, prélat domestique, protonotaire apostolique... et « fondateur » en quelque sorte de l'hôpital La Providence. La résidence de David Shaw Ramsay, avec sa chapelle, située au 793 chemin des Pères, est actuellement occupée par Le Château de verre.

L'autre biographie est celle de Théophile Hamel. C'est une histoire de la peinture au XIX^e siècle à travers laquelle M^{me} Beaudoin raconte la vie d'un grand peintre, une vie consacrée à l'art du commencement à la fin. L'histoire nous ramène dans ce siècle où les enfants mouraient en bas âge, où Chiniquy établissait sa règle de tempérance, où les pionniers s'intéressaient à la colonisation du Saguenay, où les orangistes incendaient le Parlement de Montréal et où l'arrivée de *La Capricieuse* sur le fleuve Saint-Laurent causait tout un émoi.

Surveillez nos annonces!

Le village s'enorgueillit d'une dame centenaire

Madame Muriel Duckworth, résidente saisonnière d'Austin et descendante du fondateur de la municipalité, Nicholas Austin, célébrera le 31 octobre prochain son **100^e anniversaire de naissance**. De nombreux amis sont venus lui rendre hommage à l'occasion d'une petite fête qui avait lieu ici à Austin, le 13 juillet dernier. Félicitations et longue vie!

Loisirs

Le comité des loisirs est fier d'annoncer que le **camp d'été pour les enfants** a été fréquenté par une vingtaine d'enfants en moyenne chaque semaine. Expériences scientifiques, cuisine (les truffes au chocolat ont été particulièrement appréciées!), bricolages, baignade, géocache, interprétation des marais, camping, fabrication de savons, teinture par nœuds et après-midis cinéma... les activités nombreuses et diversifiées ont été autant d'occasions de plaisir et de découverte pour les enfants. Un gros merci à notre directeur de camp, Philippe D'Aragon - qui malheureusement nous quitte à la fin de la saison (*tu nous manqueras, Philippe!*) - à notre trésorier, Calvin Veltman, à nos moniteurs, Maude, Victor et Stéphanie, et à nos stagiaires, Céleste, Élise et Sarah-Ann. À l'année prochaine!

Nouveau et amélioré! Le **sentier planétaire** a été réinstallé sur le chemin Fisher. Rappelons que la maquette à l'échelle de 1/3 000 000 000 a été fabriquée par les enfants qui ont fréquenté le camp de jour en 2006. Des panneaux d'interprétation sur lesquels sont montées des formes sphériques de différentes tailles pour représenter les planètes seront retirés pour l'hiver et reposés chaque année. Le soleil est fait d'un ballon qui a été recouvert de plâtre, puis peint et protégé de plusieurs couches de résine. Il marque brillamment le point de départ du sentier, au carrefour du village!

Pour la deuxième année, il y aura des **cours de danse en ligne** dans la salle communautaire de l'hôtel de ville, une fois par semaine à partir du mois de septembre ou d'octobre. Les cours ont lieu de 19 h à 21 h; le jour reste à déterminer. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Guylaine Cyr au 819-847-0584 ou à gvdingman@hotmail.com.

En prévision de l'hiver... et de la patinoire

Recherchons personnes responsables et dynamiques pour faire et entretenir la glace et pour assurer la surveillance. Tous les détails au 819 843-2388 ou par courriel à info@municipalite.austin.qc.ca

Coordination de la fête du village

Bravo et félicitations à tous les bénévoles et à tous les commanditaires qui ont contribué au succès de la fête du village, le 28 juin dernier.

Des membres du **comité des loisirs** avaient tout mis en place pour assurer le plaisir des enfants au parc municipal : chasse aux trésors, jeux gonflables, fermette, tours de poney, le clown Taco et son cheval Salsa, maquillage, et plus encore. Le **Club de chasse et pêche**

s'est occupé du bassin de pêche. Le **comité d'embellissement** a veillé à la distribution de près de 200 plants d'arbres gratuitement. **Gisèle Voyer** a parlé « compostage ». Le **MCI** a tenu son kiosque sur la protection du Lac Memphrémagog. Le **comité culturel** avait organisé un kiosque sur le patrimoine et une exposition collective réunissant 18 artistes d'Austin. Les **courtepointistes** ont présenté une exposition de leurs œuvres dans le cadre d'un salon de thé. Les dames du **Austin Women's Institute** ont fait une vente aux enchères silencieuse qui a rapporté près de 1 300 \$ pour soutenir leurs bonnes causes.

Le **méchoui**, savoureux comme toujours, a réuni une foule record de 330 personnes sous le chapiteau, ainsi qu'une quarantaine d'enfants à qui le repas est offert gratuitement. Les **Bad Boys** ont ravi le public avec quelques heures intenses de musique endiablée. Pour clore les festivités, d'éblouissants **feux d'artifice** ont illuminé le ciel devant une foule nombreuse.

Cette journée annuelle de fête est le fruit de plusieurs mois d'efforts. Le comité se réjouit des résultats et il prépare déjà des améliorations au programme. Il accueillera chaleureusement toute personne qui souhaite donner un coup de main!

Communication avec les citoyens

Cette année, le comité publie trois bulletins municipaux au lieu de deux. Vous en avez reçu un au printemps, vous avez en main celui de l'été et le troisième sera publié avant les Fêtes de fin d'année. De plus, le comité a conçu et publié un numéro spécial sur l'environnement en juin. La conception, le choix et la rédaction des articles demandent beaucoup de temps afin que le produit soit bien fait et de haute qualité.

Outre les bulletins, le comité travaille à l'élaboration d'une trousse de bienvenue à l'intention des nouveaux arrivants à Austin, qui renfermera tous les renseignements utiles pour faciliter leur intégration à la communauté et l'observation des règles municipales. De plus, il supervise la mise à jour du site Internet en collaboration avec la permanence et publie les publipostages annonçant les activités des différents comités.

Comme vous pouvez le voir, ce ne sont pas les projets qui manquent, mais les ressources! Nous faisons donc appel à votre bonne volonté. Si vous avez du talent pour la rédaction ou la communication, communiquez avec nous à info@municipalite.austin.qc.ca et nous vous confierons un travail qui vous conviendra et vous plaira. Quelques heures par année seront très appréciées. Joignez-vous donc à une équipe dynamique! Le produit n'en sera que meilleur.

Enviro-info

Nouveau règlement sur la protection des bandes riveraines

La MRC a adopté en février dernier une modification à son schéma d'aménagement qui obligeait toutes les municipalités à adopter un règlement pour se conformer aux nouvelles directives.

Le 11 août dernier, à sa séance régulière, le conseil de la municipalité a adopté le règlement 08-352 modifiant le règlement de zonage 01-269, qui prévoit notamment un nouvel article sur la protection des bandes riveraines.

Ce règlement était rendu nécessaire pour combattre la dégradation et l'artificialisation générale des rives qui ont considérablement endommagé nos lacs et cours d'eau. Le phénomène des algues bleues (cyanobactéries) en est un résultat concret, puisque l'absence de la barrière de végétation protectrice laisse passer les phosphates vers les lacs. Ainsi, les mesures en faveur d'une protection accrue permettront à la bande riveraine de jouer pleinement son rôle de filtre naturel des lacs et des cours d'eau.

À la suite de consultations avec les associations de lac et d'une consultation publique, le conseil a mis la dernière main à son règlement. Essentiellement, **le règlement - qui est déjà en vigueur - interdit toute intervention dans la bande riveraine de dix mètres** (quinze mètres pour les terrains en pente de 30 %), ce qui inclut l'interdiction de couper le gazon et toute autre végétation. De plus, le règlement prévoit une option facultative pour la renaturalisation de la bande riveraine afin qu'elle soit à la fois efficace et harmonisée aux goûts du propriétaire. Les riverains qui souhaitent se prévaloir de cette option devront obtenir un certificat d'autorisation, que la ville accordera sans frais, auprès de l'inspecteur municipal.

La municipalité poursuivra son travail de sensibilisation et de formation afin de faciliter la transition pour les citoyens, mais aussi l'observation du règlement.

La préservation et la revégétalisation des bandes riveraines doivent être une priorité absolue.

De l'importance de la bande riveraine

La nature a pris des années à « mettre en place » une végétation adaptée aux bords du lac. Plutôt que chercher à la remplacer, un des gestes les plus importants consiste à conserver cette nature existante.

Dans le cas de bandes riveraines existantes, il faut s'assurer que celles-ci comportent bien les trois strates (arborescente, arbustive et herbacée) nécessaires afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle écologique.

Dans le cas de bandes riveraines transformées en pelouse, il est urgent de les restaurer afin qu'elles jouent leur rôle de filtre.

Les murets en béton situés au bord du lac réchauffent les eaux. Avec la permission de la municipalité, il est possible de les éliminer. Si c'est impossible, on cherche à les végétaliser en plantant des végétaux au pied ou en dessous.

Tous les spécialistes s'entendent pour dire que les normes concernant les dimensions de la largeur de bandes riveraines sont des normes « minimales ». Augmenter la largeur, idéalement en couvrant la plus grande partie possible du terrain, doit être une des préoccupations des propriétaires.

(source : *Algues bleues – Des solutions pratiques*, Bertrand Dumont éditeur, 2008)

Comité consultatif en environnement

À sa réunion de mai dernier, le conseil municipal a adopté une résolution qui a transformé le comité consultatif en environnement en en faisant un forum de consultation et de réflexion sur les enjeux environnementaux auxquels la municipalité fait face afin de bénéficier de l'apport des citoyens de diverses provenances. Dans sa nouvelle forme, le comité sera composé de trois membres du conseil municipal, soit Jean-Marc Couture, Jean-Claude Duff et Lisette Maillé, et d'au plus sept citoyens de la municipalité, soit quatre représentants des associations de lac et trois représentants d'autres secteurs. Les personnes qui souhaitent siéger à ce comité bénévole sont priées de faire part de leur intérêt par courriel à info@municipalite.austin.qc.ca.

Le saviez-vous?

Il ne faut pas arracher les plantes aquatiques! Cela est inutile et néfaste pour l'écosystème.

En fait, cela

- **provoque une croissance accrue des algues;**
- facilite la dispersion des espèces envahissantes;
- perturbe l'habitat aquatique;
- n'empêche pas la repousse;
- ne règle pas le problème à la source!

(Source : RAPPEL, <http://www.rappel.qc.ca/>)

Extrait du règlement

65.2 Contrôle de la végétation sur la rive

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau ou leur mandataire, sauf pour les terrains publics à des fins municipales ou gouvernementales, doit cesser toute intervention de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres dans la rive [sauf, si cela est nécessaire pour réaliser les travaux autorisés].

Malgré ce qui précède :

- a) Il est permis la tonte de gazon et le débroussaillage dans une bande maximale de 2 m (6.5 pi) au pourtour immédiat des bâtiments protégés par droits acquis situés à l'intérieur de cette rive;
- b) Il est également permis sur la rive, pour toute plage communautaire à caractère privé, existante au 2 juin 2008, la tonte de gazon et le débroussaillage, pour une largeur maximale de 15 m (49.2 pi) mesurée sur la ligne des hautes eaux;
- c) Il est permis pour une marina existante au 2 juin 2008, sur la rive la tonte du gazon et le débroussaillage sur la largeur vis-à-vis les quais à emplacements multiples et la descente à bateau.

Cette interdiction de tondre le gazon et d'effectuer le débroussaillage ne s'applique pas dans la zone agricole sur des terres en culture sur la rive des cours d'eau intermittents sauf pour une bande minimale de 3 m (9.8 pi) à partir de la ligne des hautes eaux.

65.3 La renaturalisation optionnelle

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau peut procéder à la renaturalisation de la rive, à l'exception des espaces où sont permis les aménagements, ouvrages, travaux et constructions conformément à la réglementation en vigueur, en alternative à l'article 65.2. Cette renaturalisation peut se faire progressivement dans la rive en laissant systématiquement les espaces non visés par la renaturalisation sous le contrôle de la végétation sur la rive comme rédigé à l'article 65.2. Cette bande est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Cette renaturalisation doit s'effectuer selon les techniques reconnues comme il est présenté à l'annexe II ci-jointe pour faire partie intégrante du présent règlement ou selon des méthodes équivalentes. Dans le cas de méthodes équivalentes, un plan de renaturalisation doit être signé par un architecte du paysage, un agronome ou un biologiste et accompagné la demande de certificat d'autorisation.

Échos administratifs

Sécurité incendie

En vertu du schéma régional d'aménagement de protection des incendies, le Service des incendies est tenu de visiter chaque résidence de la municipalité une fois tous les cinq ans. Le calendrier de visite progresse bien, mais il arrive parfois que le directeur des incendies et préventionniste, M. Paul Robitaille, ne puisse faire l'inspection en raison de l'absence des propriétaires. Dans ce cas, il laisse un avis et c'est au propriétaire concerné qu'il incombe de le **rappeler au 819 847-1943** pour fixer un rendez-vous.

Feu à ciel ouvert

La brigade des pompiers doit fréquemment répondre à des appels pour éteindre des feux non autorisés. Le règlement municipal interdit les feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire sans avoir préalablement reçu un permis du Service des incendies, sous peine d'une **amende pouvant aller de 20 \$ à 200 \$**. Vous prévoyez effectuer un feu à ciel ouvert ou dans votre cour? Téléphonez au 819 843-0000 (entre 8 h et 17 h) et obtenez l'autorisation!

Liste de diffusion électronique

Êtes-vous inscrits à la liste de diffusion de la municipalité? Si vous désirez recevoir par courriel des annonces d'événement, des nouvelles et des renseignements d'intérêt, vous n'avez qu'à vous inscrire sur le site Web de la municipalité www.municipalite.austin.qc.ca en cliquant sur le lien « Liste de diffusion » dans le coin supérieur droit de l'écran. Nous invitons particulièrement les représentants des associations locales à s'inscrire pour qu'ils puissent rediffuser l'information utile dans leur réseau!

Abonnement à la bibliothèque

Les citoyens d'Austin peuvent s'abonner à la **Bibliothèque municipale Memphrémagog**. Ils doivent payer les frais d'adhésion de 7 \$, ainsi que la taxe pour les non-résidents. Cette taxe est remboursée par la municipalité sur présentation du reçu d'abonnement.

Rappel

N'oubliez pas de consulter votre calendrier **Aide-mémoire 2008** pour toutes les dates de collecte des ordures (matières résiduelles), des matières recyclables, etc.

La dermatite du baigneur

Depuis quelques semaines, des cas de dermatite du baigneur ont été signalés au lac Memphrémagog. Voici quelques renseignements utiles à cet égard.

La dermatite du baigneur est une affection cutanée causée par un petit organisme invisible à l'œil nu nommé « cercaire ». Pour compléter son cycle biologique, la cercaire a besoin de deux hôtes : le canard et l'escargot.

- 1 Les excréments contaminés des oiseaux engendrent l'infection des escargots.
- 2 Les cercaires libérées par les escargots retournent contaminer les oiseaux aquatiques.
- 3 Certains baigneurs se font piquer accidentellement, car les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs.

Quels sont les effets?

- Peu de temps après la baignade, de petites plaques rouges apparaissent sur la peau.
- Quelques heures plus tard, les plaques rouges se gonflent pour ressembler à des piqûres d'insectes qui peuvent atteindre la taille d'un dix sous.
- Des démangeaisons plus intenses se manifestent. Elles se résorbent généralement en une ou deux semaines.

Quoi faire?

- Évitez de vous gratter car cela pourrait provoquer une infection de la peau.
- Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, consultez votre médecin.

La dermatite du baigneur ne se transmet pas d'une personne à une autre. Elle ne représente pas un danger important pour la santé.

Calendrier

6 septembre

Dépôt de résidus domestiques dangereux, Écocentre de Potton

27 septembre

Samedi culturel : lancement de livres, conférence, concert et souper communautaire, église et salle communautaire.

30 septembre

Dernier versement de taxes municipales

4 octobre

Dépôt de résidus domestiques dangereux, Écocentre de Potton

20 octobre

Gros rebuts, dernière collecte de 2008.

3 novembre

Collecte de feuilles mortes. Il n'y aura qu'une seule collecte. Les feuilles doivent être mises dans des sacs en papier.

Décembre – (date à confirmer)

Concert des Gens Heureux, 14 h, église d'Austin.

Comment réduire le risque d'exposition?

- En sortant de l'eau, rincez-vous le corps et séchez-vous en vous frottant vigoureusement avec une serviette. Ne laissez pas la peau sécher à l'air libre ou au soleil.
- Enlevez votre maillot de bain tout de suite après la baignade.

Pour en savoir plus, communiquez avec le service Info-Santé CLSC de votre région : 819 843-2572 ou www.msss.gouv.qc.ca

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, il n'y a pas de lien direct entre la dermatite du baigneur et le degré de pollution de l'eau. Cependant, on peut **limiter la propagation de la cercaire** en évitant de nourrir les oiseaux aquatiques et en protégeant et en respectant les habitats fauniques.

(Source : MRC Memphrémagog, 2008)

Le bulletin d'information est publié trois fois par année par la municipalité d'Austin. Il est distribué par la poste dans tous les foyers et il est disponible en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Tél. : 819-843-2388
Télé. : 819843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>